

**Bruxelles, le 10 décembre 2017  
(OR. en)**

**15630/17**

**WTO 312**

### **RÉSULTATS DES TRAVAUX**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

---

Objet: Premières conclusions du Conseil sur la 11<sup>e</sup> conférence ministérielle  
de l'Organisation mondiale du commerce

---

Les délégations trouveront en annexe les premières conclusions du Conseil sur la 11<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, adoptées par le Conseil le 10 décembre 2017.

Premières conclusions du Conseil

sur la 11<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce

1. Forte de sa conviction que le commerce contribue à créer de la richesse et des emplois, l'Union européenne est attachée à un système multilatéral ouvert et fondé sur des règles, dans lequel l'OMC occupe une place centrale. L'UE est favorable à un ensemble de mesures ambitieux et néanmoins réaliste et équilibré pour la 11<sup>e</sup> conférence ministérielle (CM 11) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui se tiendra à Buenos Aires, et elle attend de tous les membres de l'OMC qu'ils apportent une contribution constructive et adéquate, à la mesure de leurs capacités. L'UE s'opposera à toute tentative de saper ou d'affaiblir le système multilatéral, y compris le règlement des différends qui en est l'un des piliers essentiels. Elle est prête à étudier les moyens de renforcer l'OMC, y compris dans ses fonctions de négociation, de surveillance et de règlement des différends.
2. Le Conseil est favorable à une approche visant à obtenir des résultats concrets satisfaisants concernant les subventions au secteur de la pêche, allant au-delà de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et prévoyant des disciplines rigoureuses.
3. Le Conseil rappelle que la proposition conjointe UE-Brésil sur le soutien interne dans l'agriculture constitue une approche raisonnable et équilibrée permettant de traiter de manière globale cette question et celle de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. Pour l'UE, le soutien interne dans l'agriculture est étroitement lié à la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. Le Conseil est prêt à apporter son soutien en vue de parvenir à des résultats raisonnables et équilibrés sur ces questions et à prendre en considération les demandes des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, sans préjudice des discussions actuelles ou futures sur la politique agricole de l'UE.

4. Le Conseil tient par ailleurs à ce que des avancées soient obtenues, lors de la CM 11, sur le commerce électronique, la réglementation intérieure dans le secteur des services, la transparence et les bonnes pratiques réglementaires concernant les petites et moyennes entreprises, la facilitation des investissements, ainsi que les micro, petites et moyennes entreprises et les restrictions à l'exportation dans le secteur de l'agriculture. Le Conseil attache en outre une importance particulière à ce que les discussions sur les subventions horizontales en cours à l'OMC progressent. Il souligne à cet égard qu'il convient de réfléchir aux moyens qui permettraient de faire avancer les travaux sur ces différentes questions. C'est pourquoi il se félicite des déclarations communes des membres intéressés par ces questions, dans lesquelles est exposée la voie à suivre en vue d'approfondir le débat multilatéral.
  
5. Le Conseil soutient la Commission dans les efforts qu'elle déploie pour que la conférence soit un succès et appelle de ses vœux une bonne coordination entre les États membres et la Commission lors de la CM 11. Il évaluera les progrès réalisés sur la voie d'un résultat équilibré, conformément aux conditions énoncées ci-dessus. À cette fin, le Conseil attend avec intérêt les propositions de la Commission concernant les positions de négociation de l'UE sur les projets de textes faisant l'objet de discussions au sein de l'OMC. Il attend également avec intérêt que la Commission lui présente les textes négociés à l'OMC, qui lui seront soumis pour approbation, au nom de l'Union européenne, avant leur adoption définitive par les organes de l'OMC.
  
6. Le Conseil salue et approuve la déclaration commune sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes qui sera faite à l'occasion de la 11<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce.

---